

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 31
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

11 DEC. 2023

publication en ligne le :

11 DEC. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 5 décembre 2023 à 18h45, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, Mme Murielle BURDET, Mme Sandrine CARCEY-CADET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Murielle BURDET a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

M. Martin PONCET a donné procuration à Mme Corinne MASSE.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 112 Reclassement de voirie dans le domaine public routier communal - RD 196 du PR 0.000 au PR 0.431 (rue de la Grenette) :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Grenette (RD 196), de reconfiguration de la place de la Grenette et d'aménagement du chemin des Ecoliers, le Département de la Haute-Savoie a autorisé, par convention en date des 20 mai et 2 août 2021, la mise à disposition au profit de la Commune d'Epagny Metz-Tessy de l'emprise nécessaires auxdits aménagements, étant précisé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux était assurée par la Commune. Cette convention, qui définit les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser, son financement, la répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service, précise en son article 9 que "le déclassement de la RD 196 dans le domaine public routier communal, du PR 0.000 au PR 0.431, interviendra après achèvement des travaux et prise des délibérations de reclassement correspondantes par chaque collectivité".

CONSIDÉRANT que les travaux susvisés sont achevés ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Haute-Savoie n° CP-2023-0656 du 2 octobre 2023 prononçant le reclassement définitif de la RD 196 du PR 0.000 au PR 0.431 au profit du domaine public routier communal d'Epagny Metz-Tessy ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE PRONONCER le reclassement définitif de la RD 196 du PR 0.000 au PR 0.431 dans le domaine public routier communal, conformément au plan ci-annexé.

DE PRÉCISER que la longueur de voirie classée dans le domaine public communal est augmentée de 431 mètres linéaires.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,




Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Stéphanie VEREL.

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY

 Reclassement RD 196 au profit du domaine public routier communal

Annexe à la délibération approbative du Conseil Municipal n° 2023/112 en date du 5 décembre 2023

